



Mesures pour prévenir les contentieux et sécuriser les procédures

<p>1- Accès aux pièces du dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un meilleur accès aux pièces du dossier de demande d'une autorisation d'urbanisme pendant l'instruction.
<p>2-Recours contre les certificats d'urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un affichage en mairie des certificats d'urbanisme opérationnels pour permettre le déclenchement des délais de recours et rendre le certificat définitif.
<p>3- Extension / rénovation des constructions de plus de 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux constructions de plus de 10 ans, non contestées, de bénéficier d'une autorisation lors de leur extension ou de leur rénovation alors même que la preuve de l'autorisation initiale ne peut être apportée. Cette mesure ne s'appliquerait pas dans certaines zones protégées.
<p>4-Intérêt à agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une explicitation de la qualité donnant intérêt pour agir dans la requête.
<p>5-Motivation de l'avis du commissaire enquêteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Permettre de faire régulariser l'avis non motivé du commissaire enquêteur, pour éviter l'annulation pour un vice de forme qui n'est imputable ni à l'autorité administrative, ni au maître d'ouvrage.
<p>6-Annulation partielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur la possibilité que le juge prononce des annulations partielles pour éviter l'annulation d'une décision dans sa totalité.
<p>7-Mesures d'effets équivalents</p>	<ul style="list-style-type: none"> Admettre l'utilisation de procédures alternatives à celles initialement prévues dans des cas bien précis.
<p>8-Art R 111-21 Code Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Modifier l'article pour informer le requérant sur l'étendue du contrôle du juge, qui sanctionne l'autorisation qui porte une atteinte significative au paysage environnant.
<p>9-Amende pour recours abusif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le seuil maximal de l'amende pour recours abusif.



Mesures pour accélérer le traitement des contentieux

10-Conciliation

- Inciter au recours à la conciliation en expérimentant, dans le contentieux de l'urbanisme, un mode d'emploi réglementaire de cette procédure.

11-Calendarier de procédure

- Généraliser l'expérimentation consistant à fixer un calendrier prévisionnel lors de l'enregistrement de l'affaire, pour rendre prévisible la durée de la procédure contentieuse.

12-Désistement

- Sensibiliser les juridictions administratives pour que les ordonnances de désistement soient produites rapidement afin de permettre l'accélération de la réalisation de l'opération prévue.

Sujets de réflexion à approfondir :

- Création d'un référé à la demande du défendeur
- Conséquences matérielles des décisions de justice annulant des autorisations d'urbanisme